

PLAN DE MOBILISATION COORDONNEE SUR LA PROBLEMATIQUE DU CRACK A PARIS 2019-2021 - APPEL A CANDIDATURES

Mesure n°16 : création d'Unités d'Hébergement Spécialisé (UHS)

2019

Annexe n°2

Grille de cotation des projets

Critères		coefficient de pondération	cotation
Expérience et capacité à faire du candidat	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice des personnes consommatrices de substances psychoactives illicites (dont le crack)	3	/3
	connaissance du territoire d'implantation – capacité à assurer l'acceptabilité sociale de la structure au sein de ce dernier	2	/3
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	2	/3
Moyens humains mobilisés	composition de l'équipe de l'UHS (qualité des fiches de poste, qualification des personnels, formation et analyse des pratiques prévues)	2	/3
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe de l'UHS	2	/3
	taux d'encadrement global / taux d'encadrement socio-éducatif	2	/3
Qualité du projet d'accompagnement proposé	adéquation du projet aux cahier des charges et aux besoins du public cible	3	/3
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité	1	/3
Partenariats et ouverture du projet sur son environnement	coordination, coopération et partenariats : capacité à travailler en réseau avec les acteurs intervenant auprès du public cible et modalités opérationnelles de mises en œuvre des coopérations	3	/3
	degré de formalisation des différents partenariats	2	/3
Cohérence budgétaire et financière du projet	viabilité financière du projet au vu du BP présenté	3	/3
	cohérence du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés (coût à la place)	3	/3
	mutualisations des moyens proposés et incidences budgétaires	2	/3
Garantie des droits des usagers	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	2	/3
	prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance	3	/3
TOTAL			105
Position dans la sélection :			

PLAN DE MOBILISATION COORDONNEE SUR LA PROBLEMATIQUE DU CRACK A PARIS 2019-2021 - APPEL A CANDIDATURES
Mesure n°16 : création d'Unités d'Hébergement Spécialisé (UHS)
2019
Annexe n°2
Grille de cotation des projets

Critères		coefficient de pondération	cotation				
Expérience et capacité à faire du candidat	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice des personnes consommatrices de substances psychoactives illicites (dont le crack)	3	/3				
	connaissance du territoire d'implantation – capacité à assurer l'acceptabilité sociale de la structure au sein de ce dernier	2	/3				
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	2	/3				
Moyens humains mobilisés	composition de l'équipe de l'UHS (qualité des fiches de poste, qualification des personnels, formation et analyse des pratiques prévues)	2	/3				
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe de l'UHS	2	/3				
	taux d'encadrement global / taux d'encadrement socio-éducatif	2	/3				
Qualité du projet d'accompagnement proposé	adéquation du projet aux cahier des charges et aux besoins du public cible	3	/3				
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité	1	/3				
Partenariats et ouverture du projet sur son environnement	coordination, coopération et partenariats : capacité à travailler en réseau avec les acteurs intervenant auprès du public cible et modalités opérationnelles de mises en œuvre des coopérations	3	/3				
	degré de formalisation des différents partenariats	2	/3				
	viabilité financière du projet au vu du BP présenté	3	/3				
Cohérence budgétaire et financière du projet	cohérence du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés (coût à la place)	3	/3				
	mutualisations des moyens proposés et incidences budgétaires	2	/3				
	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	2	/3				
Garantie des droits des usagers	prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance	3	/3				
TOTAL			105	0	0	0	0
Position dans la sélection :							